HISCOX

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT : HA RCP2010946

LE PRENEUR D'ASSURANCE

Souscripteur :	JIM EVENTS 6 IMPASSE DU TONKIN 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES
Assuré :	JIM EVENTS 6 IMPASSE DU TONKIN 35350 SAINT-MELOIR-DES-ONDES

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie :	Assurances Professionnelles by Hiscox Tourisme Pro
Juridiction et loi applicables :	Monde entier hors USA / Canada

ACTIVITES DE L'ASSURE

L'**assuré** déclare exercer la profession et/ou les activités suivantes :
Activité principale : Organisation de séjours ou de voyages

Le souscripteur est assuré contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Exploitation et Professionnelle / Après Livraison pouvant lui incomber en raison des préjudices causés aux tiers du fait de son activité d'agence de voyages conformément aux dispositions des articles L. 211-18 et R. 211-35 à R.211-40 du Code du Tourisme.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 04 Décembre 2025 au 03 Décembre 2026.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC0621 et du(des) module(s) n° TAG0621 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Tourisme Pro", n° RCE0621 et n° RC1006-PJ0116.

Conformément à l'article R.211-40 du Code du Tourisme, le contrat prend effet au plus tôt le lendemain à 0H du jour de la délivrance de l'immatriculation au registre des agents de voyages et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours.

Conformément à l'article R.211-39 du Code du Tourisme : « En cas de cessation du contrat d'assurance, l'organisme assureur est tenu d'en informer par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception la commission d'immatriculation mentionnée à l'article L.141-2 quinze jours au moins avant la date à laquelle la garantie cessera d'avoir effet. Il doit, dans le même délai, informer l'organisme auprès duquel a été contractée la garantie financière prévue au a du II de l'article L.211-18.»

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82
Hiscox SA - Hiscox France 49, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris
Siège social : 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989
N° TVA Intracommunautaire FR88833546989

HISCOX

Fait à Paris, le 04/12/2025
Pour les Assureurs

HISCOX
ASSURANCES
49 avenue de l'Opéra
75002 PARIS
www.hiscox.fr

04/12/2025 11:26
RCP2010946

HISCOX

TABLEAU DES GARANTIES
Tourisme Pro
HA RCP2010946

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE et/ou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON

(Les garanties s'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties	1 500 000,00 Euros
Dont :	
- Tous **dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs** ou **non**	1 500 000,00 Euros

RECOURS JURIDIQUES PROFESSIONNELS

- Par année d'assurance	Illimité
- Par litige	50 000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION / RESPONSABILITE CIVILE EMPLOYEUR

- Etendue des garanties	8 000 000,00 Euros	par **sinistre**
Dont :		
- **Dommages matériels et immatériels consécutifs**	1 500 000,00 Euros	par **sinistre**
- **Dommages immatériels non consécutifs**	500 000,00 Euros	par **sinistre**
- Intoxications alimentaires	800 000,00 Euros	par **sinistre**
- Maladies professionnelles et/ou faute inexcusable	1 500 000,00 Euros	par année d'assurance
- Atteintes accidentelles à l'environnement	800 000,00 Euros	par **sinistre**
- Vol par **préposés**	30 000,00 Euros	par **sinistre**

Adresse postale : 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux – Tél : 01 53 21 82 82
Hiscox SA - Hiscox France 49, Avenue de l'Opéra - 75002 Paris
Siège social : 35, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg
Numéro d'enregistrement au Luxembourg : B217018 - R.C.S. Paris 833 546 989
N° TVA Intracommunautaire FR88833546989